



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 27 janvier 2010

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU: orateur du groupe UMP sur la Proposition de loi « inceste » en 2ème lecture

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a été nommé orateur du groupe UMP sur la proposition de loi « tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux », déposée par sa collègue Marie-Louise FORT.

Après avoir été examinée au Sénat, cette proposition de loi a été adoptée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, mardi 26 janvier en fin d'après-midi. Désormais l'inceste est inscrit et défini dans le Code Pénal.

Paul JEANNETEAU se félicite que la souffrance des victimes d'inceste soit enfin reconnue. L'inceste n'est pas un crime comme les autres et il s'avère particulièrement traumatisant pour les victimes. Le texte de loi améliore également l'accompagnement et la protection des victimes en prévoyant notamment la désignation d'un administrateur dès qu'une plainte pour inceste est déposée. Mais lutter contre l'inceste c'est aussi prévenir. C'est pourquoi cette proposition de loi renforce la mission d'information des collèges et lycées en matière de violences et d'éducation à la sexualité.

Paul JEANNETEAU se réjouit que cette loi permette de former les professionnels de l'enfance afin de les aider à mieux comprendre et détecter les souffrances des enfants victimes d'inceste.

Il déplore néanmoins que ce texte n'est pas été voté à l'unanimité des groupes politiques, les groupes socialistes et communistes s'étant abstenus, alors que ce problème de société dépasse largement le clivage gauche-droite.